



REGLEMENT DE LA BOURSE HORLOGERE DE MER 2019

1 Objet de la Bourse :

1.1 Organisation : A.F.A.H.A. (Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne)

1.2 **But** : Permettre les échanges entre passionnés d'horlogerie.

1.3 **Dates et horaires** : le samedi **30** mars 2019 de 14 à 19 heures et le dimanche **31** mars de 10 à 17 heures 30.

1.4 **Lieu** : Halle aux grains de la Ville de MER .41500

2 Obligations de l'organisateur :

2.0 **Service d'expertise** : Nous mettons gratuitement à disposition des exposants et des acquéreurs le service d'un expert agréé, qui est rémunéré par nos soins.

2.1 **La salle** : Lieu d'exposition nouvellement aménagé (éclairage, branchements électriques, sanitaires) de plain-pied.

2.2 **Les stands** : Pré-installés (tables linéaires de 0,85 m de large, recouvertes de tissu). De **2 ou 3 mt** linéaires

2.3 **1 stand maximum par exposant** .

2.3 **Les assurances** : les exposants doivent prendre toutes **dispositions** pour s'assurer eux-mêmes contre les risques inhérents à ce genre de manifestation. **La responsabilité de l'organisateur, AFAHA, ne pourra pas être engagée en cas de vols, dégradations, ainsi que sur les opérations de vos ventes ou échanges.**

2.4 **La sécurité** : Le bâtiment répond aux normes de sécurité en vigueur. Une garde sera assurée durant la nuit du samedi au dimanche (de 19h le samedi à 9h le Dimanche).

2.5 **La publicité** :

-**Confiée à l'Agence de presse IB2B**

- Au plan national l'information sera relayée par les journaux et magazines spécialisés.

- Au plan régional celle-ci sera faite par la presse et les médias locaux.

- Le fléchage local sera complété par des banderoles aux entrées de la ville.

2.6 **Le secrétariat de L' AFAHA** : assure la réception des inscriptions et l'envoi des accusés de réception. **Seuls les dossiers lisiblement et dûment remplis et signés** seront pris en compte.

2.7 **L'accueil** : Avant toute installation vous devez retirer vos badges en produisant une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, permis de conduire,...) .

2.8 **L'installation et la désinstallation des stands** :

- Installation : le samedi de **8** heures à 12 heures. Fermeture des portes de la Halle à 12h afin d'assurer le service repas qui sera servi par un traiteur.

- Désinstallation : le dimanche à partir de 17h 30 .

Le dimanche pas de remballage autorisé avant 17 heures 30. C'est une question de politesse vis à vis des visiteurs et des autres exposants. Le non respect de cette clause ne permettra pas à l'exposant ou (et) à son co-exposant de se réinscrire à la Bourse de Mer.

Aucune inscription d'exposant ou de co-exposant ne sera prise sur place. Nous vous rappelons que chaque exposant n'a le droit d'inscrire qu'un seul co-exposant .

Pour des raisons évidentes de sécurité, seules les personnes inscrites disposeront d'un badge et auront accès à la halle en dehors des horaires d'ouverture au public. Aucune dérogation ne sera admise (voir à ce propos l'alinéa 3.1) .

3 Conditions d'admission :

- 3.1 **Exposants** : Prioritairement être membre d'une association horlogère française ou étrangère (justificatif d'adhérent, à jour de ses cotisations bienvenue) ou sur invitation des organisateurs (écoles d'horlogerie, Musées...etc...)
Nous vous rappelons que l'inscription est personnelle et ne permet pas l'accès à la Bourse à des tiers sauf à un seul membre de votre famille (**conjoint ou enfant seulement**). Si vous devez vous faire accompagner par une personne tierce (1 personne maximum), elle devra remplir les mêmes obligations d'inscription que vous (voir l'alinéa 4.6 – Prioritairement être membre d'une association horlogère, et devra s'acquitter d'un droit d'inscription de **65 euros**. Un badge de co-exposant lui sera remis (voir l'alinéa 2.7)
- 3.2 **Visiteurs** : Entrée **de 14 h à 19 h le samedi et de 10 h à 17h 30 le dimanche**.

4 Obligations des exposants :

- 4.1 **Objets exposés** : Seuls les objets personnel et usagés **d'horlogerie ancienne** mécanique et électrique sont autorisés pour les participants (**Personne Physique**) montres, pendules, fournitures, documentation, outillages divers, , livres,....
Sont formellement exclus tous les objets neufs et de moins de 50ans ainsi que tous objets n'ayant aucun rapport avec l'horlogerie (par exemple la bijouterie, l'orfèvrerie, la numismatique l'achat de métal précieux, etc..., y compris la publicité concernant ces autres activités) . Aucune dérogation ne sera tolérée.
- 4.2 **Déballage** : non autorisé dans les allées. Prévoir le linéaire nécessaire.
- 4.3 **Animaux** : non autorisés dans l'enceinte de la halle.
- 4.4 **Fumeurs** : Interdiction de fumer dans la halle.
- 4.5 **Affichage des prix** : tous les prix doivent être **affichés**. **C'est une obligation légale**.
- 4.6 **En signant votre bulletin d'inscription vous et votre co-exposant vous vous engagez à rester durant les deux jours de la bourse.**

La salle restant ouverte au public pendant les heures de repas, le dimanche midi, organisez vous pour assurer une surveillance alternée avec vos voisins si vous êtes seul sur votre stand .

5 Prix :

- 5.1 **Emplacements** :2 types de stands disponibles : **n° I : 2ml 130 €.** **n°II : 3ml 220 €.**
- 5.2 : **Co-exposant : 65 €** . Nous vous rappelons que vous n'avez droit qu'à un seul co-exposant .
- 5.3 **Visiteurs** : - Membre AFAHA **2 euros** Tout public **3 euros**.
- Etudiant sur présentation de la carte et enfant de moins de 16 ans : gratuit.
- 5.4 **Modalités de paiement pour les exposants :**
Se référer au bulletin d'inscription qui doit impérativement être accompagné **du chèque uniquement pour la réservation**, rédigé à l'ordre de L'AFAHA (remis en banque 3 semaines avant la manifestation).

6 - Résiliation :

- 6.1 **Par l'exposant** : Si la résiliation intervient avant les 3 semaines précédant la date de la bourse, le chèque sera retourné.
- Si la résiliation intervient durant les trois semaines précédant la bourse, le remboursement ne s'effectuera que si un nouvel exposant remplace le défaillant.
- 6.2 **Par l'organisateur** : Si pour quelque raison que ce soit, la bourse devait être annulée, le chèque sera restitué dans les plus brefs délais.

7 Modalités d'inscription des exposants :

- 7.1 **Une inscription** ne sera officiellement prise en compte par l'organisateur que si l'exposant a Compléter : **lisiblement et soigneusement l'attestation sur l'honneur, le bordereau d'inscription** (après avoir pris connaissance du règlement) , et signer les documents en apposant la mention « bon pour accord »
b) - joint le chèque correspondant au stand retenu,
c) - joint une enveloppe timbrée à son adresse pour le retour de l'accusé de réception.
- 7.2 **Date limite d'inscription : le 15 02 2019.**
- 7.3 Après cette date, les dossiers seront mis en liste d'attente et servis en fonction des disponibilités et des désistements éventuels.
Les chèques non encaissés seront retournés au plus tard dans les jours suivant la manifestation.

BORDEREAU D'INSCRIPTION A LA BOURSE de MER 2019

(à retourner à l'AFAHA avant le 15 02 2019)

1- Exposant - Nom : **Prénom :**

Association horlogère : N° d'adhérent.....

(joindre une photocopie de votre carte d'adhérent de l'année en cours)

Adresse complète.....

.....

N° de tél : Fixe Email..... Mobile :

2-Je serai accompagné d'un membre de ma famille (conjoint ou enfant)

Nom : **Prénom :**

3-Co-exposant (cf 3.1) - Nom : **Prénom :**

Association horlogère : N° d'adhérent :

(joindre une photocopie de votre carte d'adhérent de l'année en cours)

Adresse complète :

.....

N° de téléphone : Fixe : Mobile :

J'ai pris connaissance du règlement. Je m'engage à afficher les prix des objets que je propose. Je dégage la responsabilité de l'organisateur (AFAHA) en cas de vols, dégradations, etc.. des objets que j'expose, ainsi que des éventuels conflits sur mes ventes ou échanges. Faire précéder la signature de la mention. « Bon pour accord ».

Signature Exposant

Signature Co-exposant

Je retiens un stand N° : cocher la case correspondante.

-n° I= 2 ml 130 €. -n° II= 3 ml 220 €.

je règle la participation de mon co-exposant soit 65 €.

Je joins une enveloppe timbrée à mon adresse pour l'envoi de l'accusé de réception

Ainsi que le chèque correspondant à l'ordre de l'AFAHA deEuros

Les repas de midi de samedi et dimanche seront assurés par un traiteur au prix de 18 € par repas : (entrées - plat chaud - fromage et dessert - vin et café compris à volonté).

Je réserve :

Samedi midirepas dimanche midi :.....repas

La réservation est effective après paiement uniquement sur place dès l'arrivée.

Attention , pour des raisons d'organisation nous commandons au traiteur les repas en fonction de vos réservations.

Nous ne pouvons pas garantir les inscriptions de dernière minute .

Document à renseigner Lisiblement. Merci. E-mail à renseigner. A retourner avant le 15/ 02/ 2019 a

AFAHA BP 33 – 25012 Besançon Cedex.

.....

.

Accusé de réception pour la réservation d'un stand

Date : **Nom :** **Prénom :**

Votre n° d'ordre est le :

Votre stand est réservé pour :Mètre(s) linéaire

Votre chèque d'un montant de :Euros sera mis **en recouvrement le 12 03 2019**

Nous vous remercions pour votre participation et vous souhaitons une bonne Bourse .

Pour les organisateurs : **Le Trésorier** :.....

Désolé, vous êtes en liste d'attente sous le n° d'ordre :

Vous serez informé dès qu'une place se libèrera. A bientôt. Amicalement l'équipe **A.F.A.H.A**